

Procréation médicalement assistée et fratrie



→ G. DELAISI DE PARSEVAL
Psychanalyste, PARIS.

Il est quasi impossible en 2015 de faire une liste des fratries générées par le recours à la PMA (Procréation médicalement assistée). En effet, à côté des fratries devenues habituelles, composées d'enfants conçus à la suite de fécondations *in vitro* au sein d'un couple avec les gamètes des parents, il existe une gamme très large de "frères et sœurs" connus ou inconnus ; ils ont été, eux, conçus grâce à des dons de sperme, d'ovocytes – avec des doubles dons de gamètes parfois – ou à la suite de dons d'embryons. Tous ces protocoles sont autorisés par la loi bioéthique française (à l'exception du double don de gamètes). Il convient enfin d'ajouter à cette liste une petite cohorte d'enfants conçus à l'étranger par des mères porteuses.

Les Anglo-Saxons nomment très justement *third-party reproduction* ces différents protocoles de PMA qui sont

à l'origine de ces innombrables fratries composées de *siblings* ou de *half siblings*, selon l'expression américaine qui les caractérise au plus près.

On commence à connaître mieux le devenir de ces enfants – certains sont adultes – nés depuis l'existence des premières IAD (Insémination artificielle avec donneur) dès 1972, puis des premières FIV (Fécondation *in vitro*) à partir de 1984. Nombre d'entre eux sont d'ailleurs déjà parents eux mêmes. En réalité, ces "fratries PMA" sont devenues presque banales quand bien même elles sont souvent ignorées. Car, dans les cas de dons de gamètes, les pédiatres sont souvent – avec les psychiatres – les seuls détenteurs du secret sur le recours par les parents à ces PMA avec dons, qui sont anonymes en France.

Depuis quelques années, il convient en outre d'ajouter à la liste de ces fratries une nouvelle "catégorie" : les "jumeaux d'étuve" (*batch siblings*). Conçus par FIV avec les gamètes des parents lors de la même fécondation, ils sont cependant nés à des dates différentes. Ils sont jumeaux de conception mais n'ont pas le même âge légal, l'un d'eux ayant été transféré dans l'utérus maternel au cours d'un transfert d'embryon FIV postérieur à celui qui a suivi la FIV ; entre temps, les embryons dits "surnuméraires" ont été congelés. Il s'agit d'un protocole habituel en FIV qui génère souvent un grand nombre d'embryons ; seuls un ou deux d'entre eux sont transférés au cours du premier transfert et les autres congelés pour un transfert ultérieur, parfois après la naissance de 1 ou 2 enfants au premier essai. Les Américains – encore eux car ils ont très

tôt nommé ce fonctionnement – parlent de *delayed siblingship* (germanité décalée) quand un bébé naît un jour "x" et un autre 2 ou 3 ans plus tard. Une équipe suisse composée d'un psychiatre, d'une linguiste et d'un pédiatre a publié un livre sur ces sujets : il ressort de cette recherche que sur ce point précis les parents auraient tendance à gommer la différence d'âge et à considérer leurs enfants comme des jumeaux même s'ils ont 2 ou 3 ans d'écart d'âge légal. Ces parents auraient également le fantasme selon lequel leurs enfants seraient peu sensibles au froid [1].

Lors de mon séjour dans une équipe de PMA en Australie, j'avais rencontré un autre cas de figure de fratrie : des familles dans lesquelles le 2^e ou 3^e enfant, "ex-bébés congelés", avaient été conçus par un père différent de celui du premier enfant ; des "demi-jumeaux d'étuve" en somme si on accepte l'expression... C'était par exemple l'histoire de John, enfant conçu par FIV et congelé à l'état d'embryon, né du deuxième mariage de sa mère, cette dernière ayant eu 2 enfants de sa première union. Il était ainsi "demi-frère" de ses grandes sœurs. Sa mère s'était remariée et avait eu recours à la FIV avec son second mari en raison d'une ligature de trompes décidée après la naissance de sa seconde fille. La seule différence dans une telle fratrie composée des deux aînées et d'un petit frère, si on la compare au cas d'une classique famille recomposée, c'est le mode de conception par PMA. Et évidemment le passage par la congélation qui comporte une composante totalement nouvelle : celle d'abolir le temps, générant ainsi un nouveau type de fratries [2].

Nombre de parents ont des embryons congelés, des frères et sœurs virtuels de leurs enfants aînés qui ont été conçus de manière naturelle, ou par FIV, ou encore adoptés. Ces parents ont, avant même la FIV, des décisions extrêmement difficiles à prendre sur le devenir de leurs futurs embryons, leur choix se résumant à tenter un nouveau transfert ou à la destruction de ces embryons; ou encore à choix complexe et qui concerne de plein chef la fratrie dans la mesure où il s'agit de donner ou non ces embryons à d'autres couples, futurs enfants qui auront la même origine que leurs propres enfants. Ce que nombre d'entre eux veulent avant tout éviter, redoutant une possible rencontre incestueuse dans l'avenir.

Je reste frappée de la souffrance que ces parents expriment à ce sujet, même à des années de distance. Voici par exemple quelques lignes de la mère d'une petite fille conçue par FIV à propos de la "fratrie congelée": "Il y a 2 ans, j'ai subi une FIVETE (Fécondation *in vitro* et transfert d'embryons) dont le résultat fut une magnifique petite fille, 19 embryons congelés et... une dépression. J'exagère un peu sur ce dernier terme, mais je suis en effet en crise depuis la conception de ma fille, et il me semble qu'une des causes en est une espèce de deuil, d'autant plus difficile à faire que son objet n'est pas facilement identifié (est-ce ces 19 petits qui ne sont

ni morts ni vivants, qui ne sont que quelques cellules mais pourtant des enfants en puissance...?"

Autre témoignage, celui d'un couple de patients qui ont eu 2 enfants après un parcours de FIV mais aussi 2 embryons congelés qu'ils ne veulent pas utiliser pour eux, leur projet parental étant achevé. Ils pensaient les donner à un autre couple, mais ils n'avaient pas compris que le don était anonyme. Ils écrivent: "Après réflexion avec mon mari, nous restons persuadés que nous souhaitons plus que tout pouvoir aider les couples infertiles à réaliser leur rêve... tout en étant incapables « d'être coresponsables » du mal-être de ces possibles enfants s'ils souhaitent un jour connaître leurs origines pour être bien dans leur vie et avancer sereinement."

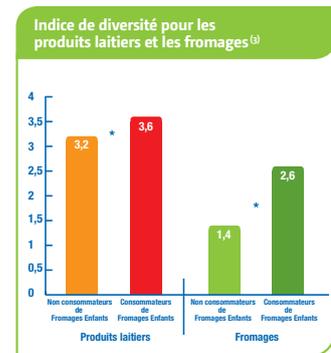
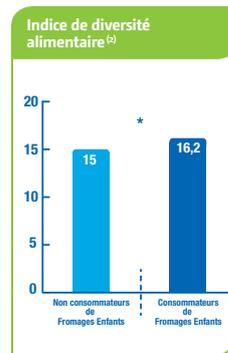
Ils ajoutent qu'ils ne peuvent envisager que leurs propres enfants aient des frères et sœurs inconnus qu'ils pourraient éventuellement rencontrer. Ils sont en discussion avec l'hôpital et le CECOS, discussion sans résultat probable puisque nul n'est censé ignorer la loi. En attendant, ils prolongent la conservation de ces deux embryons qu'ils investissent comme des "enfants possibles". Ce couple est jeune, très ouvert d'esprit, pas du tout religieux. C'est bien "l'argument fratrie" qui les motive, ou plutôt qui les retient, de donner de manière anonyme.

ATOUTS DES FROMAGES EN PORTION DANS L'ALIMENTATION DES ENFANTS

Les chiffres révélés par le CREDOC dans son enquête CCAF 2013 ont établi que la consommation des fromages enfants est associée à une plus grande diversité alimentaire et à une meilleure couverture des besoins en calcium des enfants⁽¹⁾. Des corrélations d'autant plus intéressantes que la situation s'aggrave avec le temps sur ces deux dimensions.

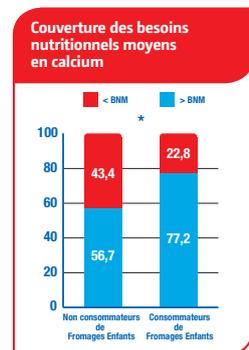
UNE PLUS GRANDE DIVERSITÉ ALIMENTAIRE

Les consommateurs de fromages enfants ont une alimentation plus diversifiée alors même que la crise économique actuelle a engendré une très forte baisse de la diversité alimentaire depuis 2007. L'indice de diversité⁽²⁾ des consommateurs de fromages enfants est ainsi significativement plus élevé que celui des non consommateurs. Ce constat s'explique notamment par le fait que leurs repas intègrent plus de composantes. Cette plus grande diversité s'applique particulièrement aux produits laitiers puisque les consommateurs de fromages en portion consomment plus de produits laitiers et de fromages différents. Ils consomment également plus de fruits et leurs repas comprennent plus de pain.



UN MEILLEUR STATUT NUTRITIONNEL EN CALCIUM

En 2013, 59 % des enfants consommaient moins de 3 produits laitiers par jour. Cela explique notamment que 39 % des 3-14 ans avaient des apports en calcium inférieurs au BNM (Besoin Nutritionnel Moyen correspondant à 77 % des ANC). Une situation qui s'aggrave avec le temps puisqu'ils étaient 34 % en 2010. Parce qu'ils représentent une portion de produit laitier, les fromages enfants participent activement à la couverture des besoins calciques. En 2013, les enfants consommateurs étaient ainsi 77,2 % à atteindre leur BNM en calcium contre seulement 56,7 % des non consommateurs. Cette différence est observée quel que soit l'âge de l'enfant.



(1) CREDOC, CCAF, 2013. N=809 - Enfants de 3 à 14 ans.
 (2) Cet indice de diversité évalue le nombre de groupes d'aliments consommés parmi 38, sur 2 jours non consécutifs.
 (3) Cet indice de diversité évalue le nombre de sous-groupes consommés sur 7 jours.



MISES AU POINT INTERACTIVES

Que penser de ces nouvelles fratries ?

Dans les cas d'un couple parental habituel qui a conçu des enfants par PMA avec ses gamètes, la fratrie ne semble pas courir de risques psychiques particuliers. Ce qui, en revanche, ressort de mon expérience clinique sur les PMA avec dons, c'est le secret et l'anonymat qui entourent ces différents dons (sperme, ovocytes, embryons) qui génèrent plus de problèmes que le recours à la PMA en elle-même [3].

Si, toutefois, les parents sont au clair avec ce mode de conception, même dans un cadre de dons anonymes, les premières études montrent que les fratries peuvent s'accommoder de ces atypies de conception, surtout si ces frères et sœurs peuvent bénéficier à certains moments (à l'adolescence en particulier) d'une aide psychologique. Si les parents – et plus tard l'enfant – acceptent "d'adopter" la part génétique inconnue, leur devenir psychique et celui de la fratrie, s'il y a plusieurs enfants, se déroulera sous des auspices acceptables, voire habituels. Sinon, nombre de questions risquent de se poser, y compris entre frères et sœurs, et un travail psychique sera souvent nécessaire.

Le cas du don d'ovocytes nécessite une précision : légal en France depuis 1994, il est peu pratiqué faute de donneuses ; ce geste – lourd médicalement – étant gratuit et ne s'adressant qu'à des femmes déjà mères, le nombre d'offres de dons est très limité. Cette pénurie génère ainsi un tourisme procréatif vers l'Espagne, la République tchèque ou la Grèce, ce qui complique des

histoires déjà compliquées... Et, par parenthèse, rend encore plus difficile la comptabilisation de ces fratries ; la mère accouche en effet en France et n'est évidemment pas tenue de révéler le mode de conception de ses enfants. Quant au double don de gamètes, nombre de parents les préfèrent à l'accueil d'embryons, protocole pourtant légal en France. En effet, ce que ces couples veulent éviter à leur futur enfant c'est d'avoir des frères et sœurs inconnus (les enfants des parents donateurs des embryons surnuméraires) et de risquer ultérieurement des rencontres incestueuses.

Il est probable que, dans le futur, on rencontrera de plus en plus de ces nouvelles figures de familles recomposées. Après les divorces, séparations et diverses recompositions, les futures fratries seront probablement recomposées de façon nouvelle. La PMA y sera pour beaucoup on l'a vu, mais il faudra aussi prendre en compte l'accès à la parentalité des couples homosexuels. Sans parler des parents qui à la fois adoptent un enfant et ont recours à la PMA pour un second enfant. Des fratries plutôt compliquées on le voit, mais pas forcément plus difficiles à vivre que les "anciennes familles" recomposées pour peu que le secret n'étouffe pas une élaboration mentale, qui sera toujours nécessaire aussi bien que chez les parents que chez les enfants.

Pour conclure, provisoirement, on peut considérer qu'il n'existe pas de difficultés spécifiques à ces fratries multicomposées ; mais des questions qui restent ouvertes. Le critère d'une "bonne fratrie" ne se délimite pas de manière simple. Et il est important de

garder à l'esprit que ce ne sont pas les seuls liens du sang qui lient une famille. Dans notre société, la parenté connecte de façon hybride à la fois la nature et la culture ; elle n'appartient ni seulement à l'une ni seulement à l'autre.

Il est en tous cas patent que, dans ce domaine, nous en sommes encore peu ou prou au stade de "l'expérimentation". L'honnêteté scientifique oblige à le reconnaître. Pour la psychanalyse, il est impossible d'évaluer le devenir de ces fratries par PMA avant la troisième génération, c'est-à-dire avant que ces enfants eux-mêmes n'aient procréé. Un analyste ne peut s'autoriser à prédire les conséquences des différentes techniques utilisées, car il n'en a pas les moyens ; il se priverait alors de son outil, l'expérience clinique. Juger de l'avenir psychique de ces fratries avec nos seuls recours théoriques serait projeter le passé connu sur le nouveau sans accepter que celui-ci nous surprenne.

Bibliographie

1. QUIJANO CM, GERMOND M, ANSERMET F. Parentalité stérile et procréation médicalement assistée. Le dégel du devenir. Préface de Jacques Testart, Erès, 2007.
2. J'ai analysé certaines de ces situations dans « Famille à tout prix », Seuil, 2009.
3. Comment entendre la levée du secret des origines. In : La filiation saisie par la biomédecine, Esprit, n° 5 mai 2009.

L'auteur a déclaré ne pas avoir de conflits d'intérêts concernant les données publiées dans cet article.